ValdeliA

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

DÉTENTEURS, POINTS DE COLLECTE

Pour des opérations de collecte en toute sécurité

LE GUIDE DÉTENTEUR

ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ
par le ministère de la transition écologique

Préface

Vous avez fait appel aux services Valdelia et nous vous en remercions.

Le présent guide vient présenter les principales mesures de sécurité à observer en amont et lors des opérations de collecte, pour vous assurer la garantie d'un service performant et efficace.

Il a été actualisé dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.

Date de mise à jour : mai 2020

SOMMAIRE

1 > Connaître les **fondamentaux**
Les déchets autorisés et interdits

2 > Préparer **l'opération de collecte**
La demande d'autorisation de stationnement

3 > Respecter le **protocole de sécurité**
Opérations de chargement ou de déchargement

4 > Effectuer **l'opération de collecte**
Les mesures de sécurité à observer

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX

LES DÉCHETS AUTORISÉS ET INTERDITS

Les déchets autorisés

Tous les mobiliers de tous les secteurs d'activité sont concernés

Les déchets autorisés à la collecte Valdelia sont les **déchets d'éléments d'ameublement (DEA) détenus par des professionnels,** tels que :

- Meuble de bureau
- Meuble d'agencement
- Mobilier scolaire, hospitalier
- Mobilier d'hébergement (sommiers et matelas compris)
- Etc.

Le détenteur **devra informer Valdelia de la présence de DEA ayant été en contact avec une souche bactériologique ou de virus** (ex. matelas, etc.) dans le formulaire de commande.

Le cas échéant et dans la mesure du possible, ces déchets devront être désinfectés avant la collecte.
A défaut, il conviendra d'en informer Valdelia.

Les déchets interdits

DEEE

Ordures ménagères

Papiers, cartons archives

Gravats, déchets de démolition

Déchets verts

Ampoules, lampes, luminaires

Les déchets interdits à la collecte Valdelia sont notamment :

- Les déchets de chantier (bois de démolition, gravats…)
- Les déchets verts
- Les archives (papier, carton)
- Les déchets d'équipement électrique et électronique (Attention ! dangereux)
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (Attention ! dangereux)
- Les déchets dangereux (radioactifs, chimiques, biologiques, etc.) excepté s'ils sont des DEA

Comme précisé dans les conditions générales d'utilisation, les déchets interdits seront éliminés. Leurs coûts d'élimination seront refacturés au détenteur.

PRÉPARER L'OPÉRATION DE COLLECTE

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Principe de l'autorisation de stationnement

Pour occuper temporairement le domaine public routier, une autorisation de stationnement sur la voirie doit être sollicitée auprès du gestionnaire.

La demande peut être effectuée par :

- L'entreprise détentrice de mobilier usagé
- Le déménageur ou tout autre prestataire

Généralement, cette demande doit être déposée auprès de la commune sur laquelle le stationnement sera effectué.

Les services concernés sont :

- soit, le service de voirie d'une commune
- soit, le service de direction de l'urbanisme d'une grande ville
- soit, la section territoriale de voirie de l'arrondissement concerné.

Modalités pour effectuer votre demande de stationnement

Un formulaire de demande doit être renseigné :

- Soit, selon le format prévu spécifiquement par la commune (à demander en mairie).
- Soit, le cerfa N°14023*01 « Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux ».

Votre demande devra notamment préciser :

- Le ou les jour(s) de l'opération.
- Le lieu d'occupation.
- Les dimensions du contenant de collecte.

Délai d'instruction de la demande : la demande est généralement compris entre 2 semaines et 1 mois, selon les municipalités.

RESPECTER LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

OPÉRATIONS DE CHARGEMENT OU DE DÉCHARGEMENT

Principe du protocole de sécurité

Prévu aux articles R4515-4 et suivants du code du travail, le protocole de sécurité est obligatoire pour toutes les opérations de chargement ou de déchargement.

« Le protocole de sécurité comprend les informations utiles à l'évaluation des risques (…) générés par l'opération ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer à chacune des phases de sa réalisation ».

A noter

Le renseignement du présent protocole est préconisé dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.
Il est obligatoire pour les opérations sur les Points d'Apports Volontaire et Centre de Massification Volontaire.

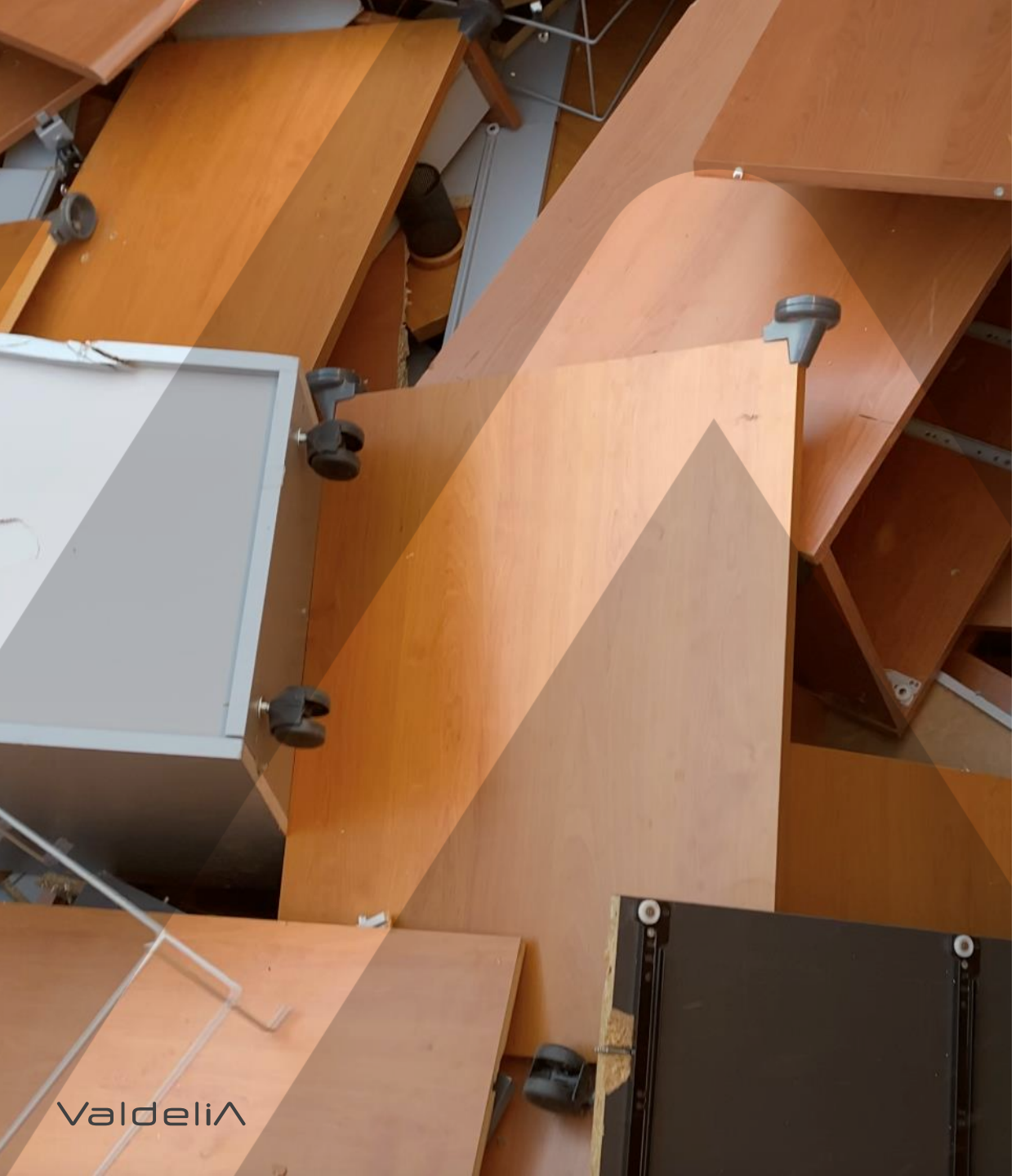

Modalités pour l'application du protocole de sécurité

L'entreprise d'accueil doit notamment consigner dans le protocole de sécurité, les mesures de sécurité, y compris sanitaires, à observer sur son site.

Un modèle de protocole vous est proposé en annexe du présent guide. **Une fois complété, nous vous invitons à nous adresser le document, en amont de toute opération** (ou pour les opérations récurrentes, une fois par an) à l'adresse : operations@valdelia.org

Ils seront transmis au prestataire de collecte pour visa.

EFFECTUER L'OPERATION DE COLLECTE

MESURES DE SÉCURITÉ À OBSERVER

Chargement des bennes

- L'abord des bennes doit être dégagé pour permettre l'accès au camion.
- Le chargement ne doit pas dépasser la hauteur de la benne pour éviter toute contrainte de hauteur (pont, porche, etc.).
- La charge doit être répartie à l'intérieur du contenant.

Le prestataire de collecte pourra refuser de collecter en cas de benne mal chargée.

Chargement des camions

- Charger dans la mesure du possible les DEA lourds sous les charges légères.
- Caler les charges et ne pas les disposer contre les portes sous peine que celles-ci basculent lors de leur ouverture.
- Respecter le PTAC du véhicule.
- Le chauffeur doit pouvoir arrimer son chargement.

Le chauffeur est responsable de son chargement.
La manipulation du hayon est à la charge du chauffeur.

Crise sanitaire COVID 19

Les mesures particulières

- **Les opérations en benne seront privilégiées**.
- **Veuillez respecter la planification de l'opération** telle qu'organisée avec le prestataire de collecte.
- **La zone de chargement sera balisée** par l'agent de collecte.
- **Tout risque d'interaction avec l'agent de collecte sera évité** ; à défaut, les gestes barrière seront appliqués, avec utilisation des équipements de protection adaptés.
- **Il n'y aura pas d'échange de document papier (BSD, etc.).**
  Ces documents seront téléchargeables, une fois renseignés par le prestataire de traitement, sur la plateforme Valdelia : https://leo.valdelia.org

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans serrer la main, arrêter les embrassades

Si vous êtes malade : porter un masque chirurgical jetable

Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres

CONTACTER VALDELIA

Pour nous retrouver

Valdelia
93 rue du Lac
31570 Labège

Pour toute question

0 800 000 620 Service & appel gratuits

contact@valdelia.org

Pour nous suivre

NOS SITES WEB
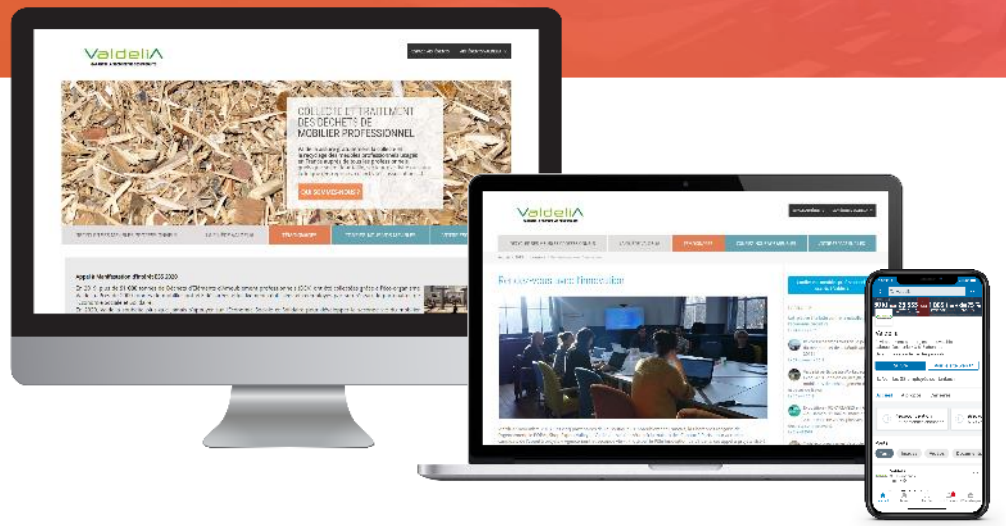
LA FILIÈRE : www.valdelia.org
LA COLLECTE : www.leo.valdelia.org